

DÉCISION DU CONSEIL
du 24 novembre 2005
portant nomination d'un suppléant au Comité des régions
(2005/861/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 janvier 2002, le Conseil a arrêté la décision 2002/60/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2002 au 25 janvier 2006 ⁽¹⁾.

- (2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. G. Ph. HUFFNAGEL,

DÉCIDE:

Article premier

Est nommée suppléante au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2006:

M^{me} L. J. GRIFFITH,
échevin à Amsterdam,

en remplacement de M. G. Ph. HUFFNAGEL.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Elle prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 24 novembre 2005.

Par le Conseil

Le président

I. LEWIS

⁽¹⁾ JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.